

Dédouanement et importation de véhicules Pour les conducteurs de véhicules de fonction ayant leur résidence principale en Autriche, Allemagne ou France

Depuis le 01/05/2015, un décret d'application de l'UE est entré en vigueur selon lequel un dédouanement et une importation du véhicule sont nécessaires pour une utilisation privée du véhicule de fonction d'un salarié en Suisse ayant sa résidence principale dans l'Union européenne (UE).

Pour cette organisation, plusieurs documents et opérations sont indispensables. Nous vous prions par conséquent de **prévoir suffisamment de temps pour l'organisation**.

Les étapes, informations et documents suivants sont nécessaires :

- Signature de l'accord pour exécuter et commissionner le dédouanement et l'importation (une seule fois au premier commissionnement)
- Commissionnement du dédouanement
 - Notification du **véhicule** (plaque de contrôle)
 - Notification du pays importateur (lieu de résidence du conducteur)
 - Coordonnées du **conducteur** (si une prise de contact directe est possible/souhaitée)
- Informations concernant la disponibilité
 - Emplacement précis du véhicule immatriculé
 - Coordonnées de l'**interlocuteur** sur place (direction du parc de véhicules, vendeur du garage, etc.)
 - **Date/délai** pour pouvoir enlever le véhicule
- Délivrance ou demande des documents nécessaires
 - Kilométrage actuel (dans la mesure où le dédouanement a lieu pendant la durée du contrat)
 - Certificat d'immatriculation
 - Certificat d'origine
 - Facture du véhicule (ou estimation Eurotax actuelle pendant la durée du contrat)
 - Facture pro forma (valeur du véhicule en CHF/EUR)
 - Procuration pour la délivrance d'un certificat de circulation EUR.1
- Commissionnement de notre partenaire logistique (une fois les étapes précédentes terminées)
 - Demande et mise à disposition des documents de douane nécessaires
 - Enlèvement du véhicule à l'adresse indiquée
 - Exécution du dédouanement et de l'importation
 - Rapatriement du véhicule dédouané à l'adresse indiquée
 - Remise des documents de douane à la personne indiquée lors du rapatriement



- Veuillez noter que la procédure peut prendre environ 10 jours <u>après réception de tous les documents</u> nécessaires en raison des démarches administratives et des transferts!
- Vérification de la facture (lors de la réception de la facture et de l'avis d'imposition)
- Décompte du forfait de traitement ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation (éventuellement plus 10 % de droits de douane)
- Imputation au crédit de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation après le remboursement par l'administration fiscale respective

Il est possible sur demande de mettre à disposition une voiture de location afin de couvrir la période d'organisation. Nous vous ferons parvenir volontiers une liste des partenaires et des catégories de véhicules.